

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès-verbal - Mardi le 7 février 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE) LE 7 FÉVRIER 2023 À 19H03, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS, SYLVAIN LA FRANCE, MATTHEW ORLANDO, DAMIEN LAFRENIÈRE, CRAIG GABIE, ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER, PIERRE VAILLANCOURT

ABSENCE MOTIVÉE, PAUL CHAMBERLAIN ET LYNNE LACHAPELLE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session, il est 19h03.

1.2 RAPPORT DU MAIRE

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Aucune personnes posent des questions et émettent des commentaires.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.11 Dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle
- 1.12 Avis préalable de contribution financière à titre de compensation
- 1.13 Budget supplémentaire – Chemin Mulligan Ferry
- 1.14 Pouvoir d'application des règlements et inspection
- 1.15 Appui ville de Gracefield - rencontre avec Valérie Plante
- 1.16 Rencontre organisée par la Fédération des OSBL d'habitation de l'Outaouais
- 1.17 Offre d'achat lot rénové sous le numéro 5 496 929

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Rapport d'activités année 5 de la mise en œuvre du schéma de risque en incendie

3. TRANSPORT

- 3.1

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1 Appui à la résolution 2022-R-AG231- demande au ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) – ressources allouées à la couverture préhospitalière en Outaouais

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Avis de motion – règlement 2023-046 « relatif à la démolition d'immeubles »
- 6.2 Emploi Québec – Formation en Urbanisme
- 6.3 Confirmation contribution financière – Village des Aînés de la Vallée de la Gatineau (VAVG)

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1

8. VARIA

- 8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2023-02-016
1.4

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

7.1 EMBAUCHE ÉTUDIANT POUR LA SUPERVISION DE LA PATINOIRE ET DU CHALET

ADOPTÉE

2023-02-017
1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-02-018
1.6

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Damien Lafrenière
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois de janvier 2023, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	30 266,75 \$
Remises provinciales	12 323,96 \$
Remises fédérales	4 399,10 \$
Remises du Régime de retraite	3 868,23 \$

ADOPTÉE

2023-02-019
1.7

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de janvier 2023 totalisant un montant de 40 487,54 \$.

ADOPTÉE

2023-02-020
1.8

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Damien Lafrenière
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de janvier 2023 totalisant un montant de 56 889,93 \$ incluant les remises provinciales et fédérales.

ADOPTÉE

2023-02-021
1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (0,00 \$)

2023-02-022
1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Greffier-trésorier et directeur général

2023-02-023
1.11

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Le rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle est déposé par le greffier-trésorier.

2023-02-024
1.12

AVIS PRÉALABLE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TITRE DE COMPENSATION

CONSIDÉRANT que l'article 46.0.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2 ci-après « la LQE », la délivrance de l'autorisation demandée est subordonnée au paiement d'une contribution financière;

CONSIDÉRANT que le Règlement modifiant principalement le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH) et d'autres dispositions réglementaires est entré en vigueur le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 10 du RCAMHH, que la nature du projet permet de demander le remplacement du paiement de la contribution financière en tout ou en partie, par l'exécution de travaux visant la restauration ou la création de milieux humides ou hydriques;

CONSIDÉRANT que nous devons aviser notre intention d'effectuer des travaux de remplacement dans les 30 jours suivant la réception de l'avis, soit le 23 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu;

QUE le conseil autorise le paiement de la contribution financière au montant de 7 184,92 \$ qui sera versée au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'état et servira à la mise en œuvre de programmes visant la restauration et la création des milieux humides et hydrique afin de favoriser l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette de la Loi.

ADOPTÉE

2023-02-025
1.13

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – CHEMIN MULLIGAN FERRY

CONSIDÉRANT que le MELCCFP a voulu que la firme WSP précise aux plans et devis toutes les actions qui devront être prises par l'entrepreneur d'avoir un contrôle complet sur l'exécution des travaux par rapport aux protections environnementales requises et les protections contre l'émission de particules fines dans l'eau;

CONSIDÉRANT que le MELCCFP a eu plusieurs demandes qui sont en contradiction avec ce que MPO nous autorise;

CONSIDÉRANT que la firme WSP a dû fournir des explications supplémentaires aux deux paliers gouvernementaux pour trouver le juste milieu qui plaira aux deux parties;

CONSIDÉRANT que la firme WSP a dû corriger le devis et les plans afin de répondre aux exigences de cette troisième ronde de questions du MELCCFP;

CONSIDÉRANT que chaque nouvelle de questions génère des frais supplémentaires puisque les budgets initiaux ont tous été utilisés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et résolu;

QUE le conseil autorise un budget supplémentaire de **2 850\$** et que les analystes environnementaux ont tout en main pour émettre les certificats d'autorisation.

ADOPTÉE

2023-02-026

1.14

POUVOIR D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS ET INSPECTION

CONSIDÉRANT que le conseil par sa résolution N° 2022-04-091 a désigné Mme. Sylvie Roy a titre d'inspectrice en bâtiment et environnement de la municipalité de Kazabazua ;

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer un fonctionnaire désigné pour l'application des règlements de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et résolu ;

QUE le conseil de la municipalité de Kazabazua accorde à Mme Sylvie Roy, inspectrice en bâtiment et environnement la totalité des pouvoirs d'application des règlements de la municipalité de Kazabazua, c'est-à-dire l'inspection, les saisies et la délivrance des constats d'infraction en lien avec ces règlements.

ADOPTÉE

2023-02-027

1.15

APPUI VILLE DE GRACEFIELD - RENCONTRE AVEC VALÉRIE PLANTE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Caron, maire de la Ville de Gracefield, a demandé une rencontre avec la mairesse de Montréal, madame Valérie Plante, suite à sa sortie publique afin de bannir les armes à feu ;

CONSIDÉRANT QUE madame Plante a refusé cette demande, que ce soit par vidéoconférence, par téléconférence ou en présentiel ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Damien Lafrenière, appuyé par Sylvain La France et résolu ;

D'appuyer le maire de Gracefield, monsieur Mathieu Carron, dans sa démarche afin de pouvoir rencontrer la mairesse de Montréal, madame Valérie Plante concernant l'abolition des armes à feu ;

DE transmettre copie de cette résolution à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et à toutes les municipalités du territoire de la MRCVG.

ADOPTÉE

2023-02-028

1.16

RENCONTRE ORGANISÉE PAR LA FÉDÉRATION DES OSBL D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT qu'une rencontre s'adresse aux membres, aux élus municipaux, provinciaux et fédéraux qui s'articulera autour de plusieurs grands thèmes, soit la rareté des logis et des terrain, l'augmentation du coût des loyers, la notion d'abordabilité, les dépassements de coûts de construction, la valorisation du modèle social et communautaire et le rôle des professionnels dans la solution a la crise;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Matthew Orlando, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu;

QUE le conseil autorise le maire M. Robert Bergeron à participer à la rencontre organisée par la Fédération des OSBL d'habitation de l'Outaouais qui aura lieu le vendredi 17 février de 17h à 19h, dans les locaux de Mon Chez Nous au 808, boul. Maloney Est, Gatineau.

ADOPTÉE

2023-02-029

1.17

OFFRE D'ACHAT LOT RÉNOVÉ SOUS LE NUMÉRO 5 496 929

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Damien Lafrenière
Et résolu

QUE le Conseil accepte l'offre d'achat du lot # 5 496 929 registre foncier officiel du Québec, dans la municipalité de Kazabazua, une superficie de 7 908,9 mètres carré de M. Luc Lévesque datée du 30 janvier 2023 au prix de vente de 10 000 \$ plus les taxes applicables. Tous les frais de notaire et les frais d'arpentage sont de la responsabilité de l'acheteur et le conseil mandate le directeur général M. Pierre Vaillancourt de signer pour et au nom de la municipalité tous les documents pertinents de cette vente.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-02-030
2.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 5 DE LA MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DE RISQUE EN INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie: « Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de sécurité incendie monsieur Shawn Chamberlain a déposé le rapport annuel pour l'année 2021-2022 pour adoption par le conseil;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et résolu;

QUE ce Conseil ait pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en oeuvre de l'année 5 du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité de Kazabazua pour l'année 2021-2022 et l'adopte tel que déposé;

QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau qui le transmettra au Ministère de la sécurité publique.

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2023-02-031
5.1

APPUI A LA RÉOLUTION 2022-R-AG231- DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) – RESSOURCES ALLOUÉES À LA COUVERTURE PRÉHOSPITALIÈRE EN OUTAOUAIS

Considérant et en suivi de la résolution 2022-R-AG231 adoptée par le Conseil de la MRCVG le 21 juin 2022;

Considérant les demandes adressées par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais (CPO) au CISSS de l'Outaouais et au MSSS au cours de la dernière année, que ce soit pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais ou relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers;

Considérant les rencontres tenues et les suivis mensuels réalisés via les rencontres opérationnelles SPU avec le MSSS et que les recommandations faites conjointement avec le CISSSO au MSSS ne permettent toujours pas de solutions octroyant l'ajout de ressources permanentes à la Coopérative des paramédics de l'Outaouais;

Considérant qu'une modification des heures service a été réalisée le 31 octobre 2022 par le Directeur des services préhospitaliers du MSSS sans consultation des parties prenantes, qui entraîne une diminution d'heures service auprès de la population et qu'une évaluation trimestrielle illustrant l'efficacité des changements apportés à la couverture préhospitalière en Outaouais doit être effectuée;

Considérant que des solutions alternatives ont été présentées par la CPO au CISSS de l'Outaouais dans les dernières semaines, mais que celles-ci n'auraient pas été retenues (projets de non-rétention et libération rapide des civières);

Considérant le statut particulier octroyé à l'Outaouais par la Chambre des communes en octobre 2019 en matière, entre autres, de santé et d'éducation qui permet des financements particuliers pour notre région et des mesures d'accommodements;

Considérant la présentation du dossier réalisée par la CPO à la Conférence des préfets de l'Outaouais le 20 juin 2022 dans ce dossier et la mise à jour de celui-ci effectué en date du 13 décembre 2022 auprès du Conseil de la MRCVG;

En conséquence, il est proposé par Matthew Orlando, appuyé par Sylvain La France, il est unanimement résolu par les membres présents de la Municipalité de Kazabazua

D'appuyé cette résolution qui réitère les demandes adressées par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais au ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les demandes d'ajout d'heures de services présentées, pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais et relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers.

Il est également résolu d'appuyer la demande au CISSSO pour l'obtention d'un calendrier trimestriel de l'état de situation ainsi qu'un plan d'action découlant des constats effectués suite à l'évaluation trimestrielle permettant de constater que les besoins sur le territoire de l'Outaouais sont comblés;

Il est également résolu d'appuyer la transmission d'une copie de la présente résolution à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais ainsi qu'à l'ensemble des députés de l'Outaouais;

Il est également résolu d'appuyer la transmission d'une copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'aux MRC de l'Outaouais, pour appui, et d'autoriser Mme Chantal Lamarche, préfète, à réaliser toutes les démarches relatives à ce dossier.

ADOPTÉE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2023-02-032
6.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2023-046 « RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES »

Avis de motion est par la présente donné par Damien Lafrenière qu'un règlement portant le numéro 2023-046 « relatif à la démolition d'immeubles », sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil

2023-02-033
6.2

EMPLOI QUÉBEC – FORMATION EN URBANISME

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Matthew Orlando
Et résolu

QUE le conseil autorise l'inspectrice en bâtiment et environnement de s'inscrire à cinq (5) formations requises menant à un diplôme OMBE offertes par la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et Environnement du Québec (COMBEQ) au coût total de 2 531,70\$ dont Emploi Québec remboursera 50 % de ces frais ainsi que le salaire au montant de 1 265,85 \$.

ADOPTÉE

2023-02-034
6.3

CONFIRMATION CONTRIBUTION FINANCIÈRE – VILLAGE DES AINÉS DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU (VAVG)

ATTENDU que la municipalité a budgété lors de l'adoption de son budget 2023 le 20 décembre 2022, une contribution financière de 14 000\$;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu,

QUE le conseil confirme sa contribution financière pour les années 2023-2026 et autorise de déboursier un montant de 14 000 \$ pour l'année financière 2023 au nom de l'organisme Village des Aînés de la Vallée de la Gatineau pour le projet phase 2;

Que la dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02 19000 970;

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2023-02-035
7.1

EMBAUCHE ÉTUDIANT POUR LA SUPERVISION DE LA PATINOIRE ET DU CHALET

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France

APPUYÉ par Damien Lafrenière

Et résolu

QUE le conseil embauche Nathan Noël pour la supervision de la patinoire et du chalet pour un maximum de 20 heures par semaine tel que décrit au contrat de travail numéro CTNN01

ADOPTÉE

8. VARIA

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

10.


CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h54.

Président

Secrétaire

Robert Bergeron,
Maire



Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Greffier-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».